



Fin de droits Imde et problème avec la cpam

Par **Livy**, le **21/10/2008 à 18:54**

Bonjour,

J'étais salariée de septembre 2005 à juillet 2006. J'étais donc rattaché au régime général. Suite à cela, je suis devenue étudiante en septembre 2006 jusqu'en février 2008. Je me suis inscrite à la LMDE à ce moment là. Seulement celle ci ne m'a jamais envoyé de carte vitale et j'ai continué à me servir de celle que j'avais reçu de la CPAM. J'ai appris il y a peu que la LMDE aurait du m'envoyer cette carte. Bien évidemment j'ai continué à recevoir mes remboursements de la CPAM et ce, sans aucune question de leur part alors que je ne cotise plus chez eux depuis deux ans ! La CPAM risque-t-elle de me faire des difficultés ? Si oui, que leur répondre ? Jusqu'à quand suis je couverte par la LMDE ?

De plus, je dois subir une opération sous peu (le 13 novembre), je viens de recevoir la demande d'entente préalable, à qui dois je l'envoyer ? La LMDE, la CPAM ?

En vous remerciant grandement pour vos réponses.

Réponse avec citation

Par **tan**, le **21/10/2008 à 20:29**

Bonjour;

oubliez la situation passée, la sécurité sociale ne peut plus rien faire (garantie de paiement). Il est courant que la LMDE envoie avec retard voir jamais la carte vitale.

Mais pour vos prochains soins, j'espère que vous avez mis votre carte du régime général à jour dans une borne. Je suppose que vous avez travaillé un peu ou que vous avez au moins

une couverture sociale. Demandez à la LMDE si vous avez des droits maintenus. Ce qui se pratique au régime général.

Par **Livy**, le **22/10/2008** à **12:52**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu.

J'ai tenté de mettre ma carte vitale à jour mais en vain. J'ai demandé à la LMDE de m'en envoyer une nouvelle mais étant incapables de faire leur travail correctement, ceux ci pensent que je veux ouvrir des droits chez eux... (J'y suis depuis deux ans ...) Face à une telle bêtise, je pense déclarer la "perte" de ma carte, peut être qu'ils comprendront un peu mieux pour le coup...

Sinon, je les ai appelé ce matin, j'ai effectivement mes droits maintenus jusqu'au 31 décembre.

En vous remerciant d'avoir pris la peine de répondre à mon message.

Cordialement.